



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Schott, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Daniel Codello, Conseiller

Le Conseil Communal;

Objet : 7.3. Bilan et comptes de profits et pertes de l'exercice 2015; décision

Considérant la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale,
Considérant la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2009 en date du 1er janvier 2011,

Vu la délibération du 30 août 2017 du Conseil d'Administration de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette arrêtant le bilan et les comptes de profits et pertes de l'exercice 2015;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

avis favorablement et à l'unanimité

le bilan et les comptes de profits et pertes de l'exercice 2015 de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette, à savoir:

- Bilan actif : 2 144 047,30 €
- Bilan passif : 2 144 047,30 €
- Compte de résultats - Charges : 2 160 606,57 €
- Compte de résultat - Produits : 2 160 606,57 €

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.12.2017
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général, Bourgmestre